

MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2016

L'an deux mil seize le 19 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 12 juillet 2016.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DESAINDES Claude, SAINT-VIGNES Maryse

Pouvoirs Monsieur AUBIAN Jean-Bernard donne pouvoir à Madame SAINT-VIGNES Maryse
Monsieur DARNAUD Didier donne pouvoir à Monsieur CASTERA Jean-Michel .
Monsieur DUPUY Sylvain donne pouvoir à Monsieur MORLAAS-COURTIES Pascal.

Secrétaire de séance : Madame Odette CLAVEROL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2016
- Délibération : Décision modificative budgétaire – Budget principal
- Délibération : Communauté de Communes Val de Gers : Approbation du projet de convention constitutive du groupement de commande (étude transfert compétence assainissement collectif)
- Délibération : Mandatement d'un géomètre suite à l'acquisition du terrain pour la station d'épuration.
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09/06/2016

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 9 juin 2016.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'élaboration du budget primitif certains crédits votés s'avèrent insuffisant. Le montant budgétisé, pour l'installation de l'horloge pour l'éclairage public, a été inscrits sur le montant HT et non TTC.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur une modification budgétaire comme suit :

N° de compte	Libellé	Mouvement
2175	Installations, matériel et outillages technique	610,00 €
2131	Bâtiments publics	-610,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de modification budgétaire – budget principal.

Le Conseil Municipal APPROUVE			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE GERS

La communauté de commune Val de Gers propose le projet de convention constitutive du groupement de commande (étude transfert de compétence assainissement collectif)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande (étude du transfert de compétence assainissement collectif)

Le Conseil Municipal APPROUVE			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : MANDATEMENT D'UN GEOMETRE

Pour faire suite à l'acquisition pour l'euro symbolique du terrain cédé par Monsieur et Madame NOBIS à la commune afin de finaliser l'implantation de la station d'épuration il est demandé au Conseil Municipal de mandater un géomètre pour le bornage dudit terrain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour requérir le géomètre afin de procéder au bornage du terrain.

Le Conseil Municipal APPROUVE			
Par :	11voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- 1 - Distributeur de pain : Attente de la réponse du prestataire.
- 2 - Chauffage Salle des Fêtes demande de devis pour déposer au plus vite un dossier de demande de subvention.
- 3 – Le RIFSEEP : est le nouveau régime indemnitaire instauré dans la Fonction Publique d'Etat. D'ici la fin 2016, le RIFSEEP doit s'appliquer à l'ensemble des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.
- .
- 4 – Demande d'emplacement pour commerce restauration ambulant : Monsieur le Maire doit contacter le demandeur pour obtenir de plus amples informations avant de donner un avis.
- 5 – Les Piquées Libres : (association de patchwork souhaitant une salle un jour par mois pour pratiquer leur activité) : contacter Madame Flandres pour savoir si cette association accepterait les personnes de la commune susceptibles d'être intéressées..
- 6 – Ecole : reprendre les malfaçons de peinture et le bardage qui se décolle..
- 7 – Mur du cimetière : des travaux seront à programmer cet automne ou au printemps 2017
- 8 – Travaux salle de sports : les travaux suspendus au printemps, reprendront cet hiver
- .
- 9 – Téléphonie : Monsieur Lionel Levasseur société Orange étudie le dossier lié aux dérangements subis par les abonnés ces derniers temps
- 10 – Fête du village : proposer au comité des fêtes de déplacer l'apéritif de la municipalité au vendredi soir.
- 11 – Site Internet : renouvellement de l'abonnement auprès de GANDI.net

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

Le Maire,
Eric BONNET